

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DJS 111 Subvention (55.000 euros) au Comité Départemental de Paris de Tennis au titre de l'année 2018.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 23 janvier 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité Départemental de Paris de Tennis ;

Vu la convention signée le 17 juillet 2017 entre la Ville de Paris et la Ligue de Paris de Tennis ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 55.000 euros est attribuée au Comité Départemental de Paris de Tennis (16657/2018_00140), Route de l'Etoile (16^e) au titre de l'année 2018, dans le cadre des actions d'intérêt général qu'elle s'est engagée à effectuer.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, rubrique 326, mission 3260004 « Soutien au sport de haut niveau » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO